Délibération n°12 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Demande de subventions pour le programme d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023

N°12

# VILLE DE SEVRAN

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vinat-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

### Présents

**BLANCHET Stéphane** BERNEX Brigitte MERIGUET Dominique BACH RUSSO Safia CHANTRELLE Laurent BENAMMOUR Mériem BACON Jean-François JACQUART Ludovic MEKKI Chérifa CHAUVET Claude DA SILVA Elodie jusque 00h00

BASTARAUD Sébastien MABCHOUR Najat à partir de 19h24 YILDIZ Umit

MOULINNEUF Serge à partir de 19h30

ROUSSEL Danièle **BOITTE Gilles** BATUAMBA Ivette VELTHUIS Asaïs CEPRANI Eric PRUNIER Gérald CHERIGUENE Abdelouaheb

PEDRAZO Jennifer LARDIC Stéphan **WAVELET Manuel** 

GAUTHIER Raymond à partir de 19h42

**CAMARA Mariama** LOUJAHDI Brahim MOILIME Hassanata

BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50 BRAIHIM Marwa à partir de 19h27

CAMARA N'Na Fanta **GEFFROY Philippe** AGUIRREBENGOA Carole HAMDAQUI Naïma CORDIN Olivier SAKI Mireille

JOUS Sullivan jusqu'à 23h08

#### Excusés ayant donné procuration

LIBERT Arnaud RATNATHURAI Ziromi **PERRAN Dominick** ETIENNE Walnex ARAB Dalila KOUYATE Hawa BOREL YERETAN Stéphanie JOUS Sullivan PEDRAZO Jennifer BAILLON Jean-François DA SILVA Elodie Excusés et absents

Mme Arab, à partir de 23h50

donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration jusqu'à 23h50 à donne procuration à donne procuration à

donne procuration à partir de 23h08 à donne procuration à partir de 23h50 à donne procuration à partir de 23h50 à donne procuration à partir de 00h00 à

**CORDIN Olivier** JACQUART Ludovic HAMDAOUI Naïma CAMARA N'Na Fanta **BAILLON Jean-François** CAMARA Mariama AGUIRREBENGOA Carole SAKI Mireille

CHANTRELLE Laurent GAUTHIER Raymond **BASTARAUD Sébastien** 

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière :

Affaires financières

Service émetteur : DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Objet: Demande de subventions pour le programme d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Délibération n°12 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Demande de subventions pour le programme d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1° août 1996, modifiée,

CONSIDÉRANT la nécessité de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de la Ville sur l'année 2023.

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte par

44 voix Unanimité

Présents ou représentés

44 voix

Exprimés

44 voix

Pour

44 voix

Contre

Abstention

NPPV

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver les demandes de tous types de subventions sans plafond auprès des partenaires institutionnels (l'État, le Département, la Région, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Caisse d'Allocations Familiales...) à travers les différents financements, tels que le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, le TEPCV, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Dotation Politique de la Ville (DPV), le Contrat d'Aménagement Régional, Le Fonds d'Investissement métropolitain ..., ainsi que ceux qui interviennent en matière de politique de la ville, de sécurité ou encore en matière culturelle, audiovisuelle..., en vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de l'année 2023.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions nécessaires en vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de l'année 2021.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires y afférents.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 5: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE\_6: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée aux partenaires institutionnels

téphane BLANCHET

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 2 1 FEV. 2023

Publié le : 2 1 FEV. 2023